

Chômage au sens du BIT et indicateurs sur le marché du travail (résultats de l'enquête Emploi)

Source utilisée

L'enquête Emploi en continu est la seule source permettant de mesurer les concepts d'activité, de chômage, d'emploi ou d'inactivité tels que définis par le Bureau international du travail (BIT). Dans l'enquête, les personnes décrivent, à travers de nombreuses questions factuelles, leur situation sur le marché du travail au cours d'une semaine donnée, dite « de référence ».

Le champ de l'enquête est constitué des personnes de 15 ans ou plus résidant en France¹ dans un logement ordinaire (ce qui exclut les communautés : foyers, hôpitaux, prisons, etc.).

L'échantillon de l'enquête est de grande taille : près de 90 000 personnes répondent à l'enquête chaque trimestre. Pour assurer une meilleure précision des évolutions, les ménages sont interrogés 6 trimestres de suite. L'échantillon est donc renouvelé d'un sixième chaque trimestre. La première interrogation est réalisée en face-à-face ; les interrogations suivantes par internet ou téléphone.

Tous les dix ans environ, l'enquête Emploi est renouvelée, pour faire évoluer son questionnaire ou introduire des innovations méthodologiques. À cette occasion, les séries longues publiées avec les *Informations Rapides* sont rétopolées et ainsi rendues cohérentes avec la nouvelle enquête. La dernière rénovation a eu lieu début 2021.

Au 2^e trimestre 2026, le taux de collecte est quasi stable sur un an

Au 2^e trimestre 2026, le taux de collecte, qui rapporte le nombre de logements répondant à l'ensemble des logements échantillonnés, s'établit à 61,2 %. Il est quasi stable sur un an (-0,1 point).

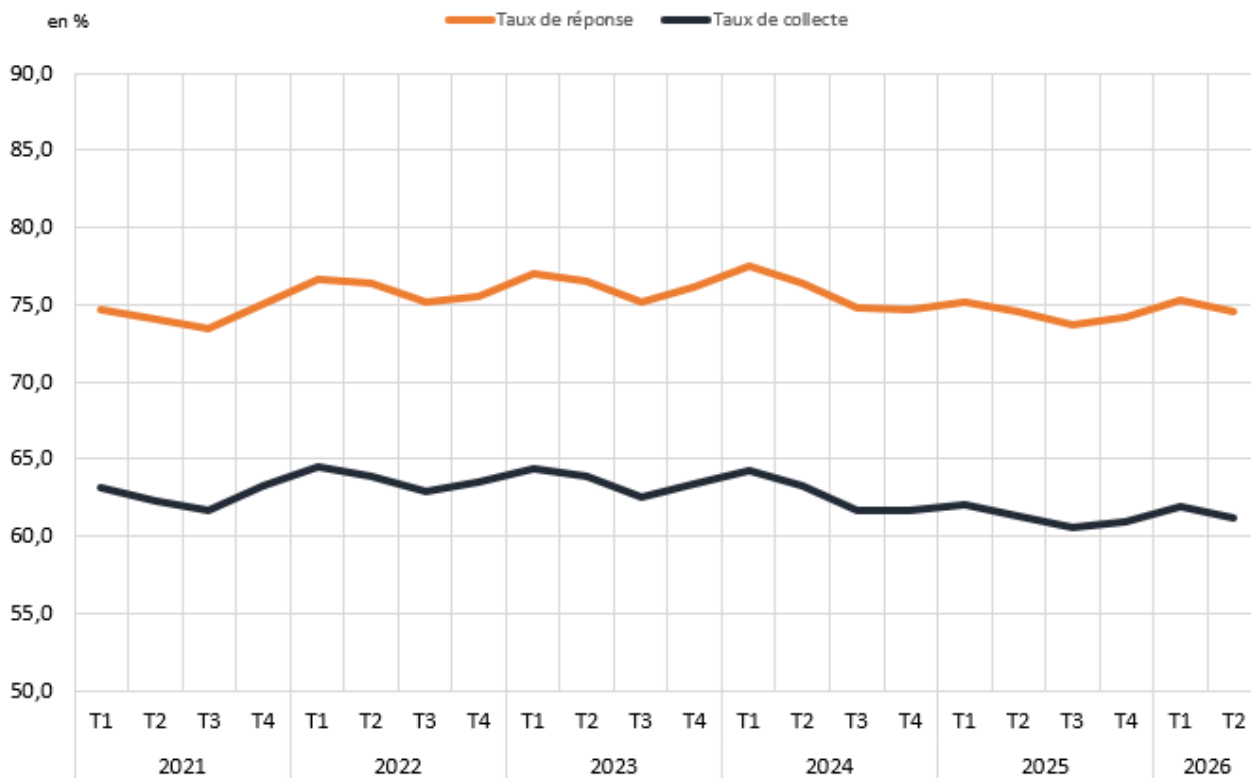
Le taux de réponse qui rapporte le nombre de logements répondant à l'ensemble des logements dans le champ de l'enquête s'établit à 74,6 %.

Depuis le 1^{er} trimestre 2021, la possibilité de répondre par Internet en réinterrogation est offerte en alternative au téléphone. Au 2^e trimestre 2026, la part de réponse par Internet parmi les réinterrogations est de 47,6 %.

Les méthodes de redressement habituelles permettent d'obtenir des données qui restent représentatives de l'ensemble de la population.

¹ Depuis 2014, quatre départements d'Outre-Mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion) sont couverts par l'enquête Emploi en continu. Depuis 2024, Mayotte est également couverte par l'EEC.

Taux de collecte* et taux de réponse** par trimestre



Champ : France à partir du T1 2024, France hors Mayotte jusqu'au T4 2023.

* le taux de collecte rapporte le nombre d'enquêtes réussies à l'ensemble des logements de l'échantillon.

** le taux de réponse rapporte le nombre d'enquêtes réussies à l'ensemble des logements dans le champ de l'enquête.

Publication et révision des séries

Les résultats trimestriels de l'enquête Emploi, pour un trimestre donné, sont publiés habituellement au **milieu du deuxième mois suivant la fin de ce trimestre**. Chaque trimestre, l'actualisation des coefficients de variations saisonnières conduit à légèrement réviser l'ensemble des séries publiées. Plus précisément, les modèles de correction des variations saisonnières sont recalculés une fois par an, au moment de la publication des résultats du premier trimestre de l'année. Lors des publications relatives aux autres trimestres, les coefficients saisonniers sont révisés à modèles inchangés.

Toutes les séries sont corrigées des variations saisonnières par la méthode X13-ARIMA implémentée dans le logiciel JDemetra+, et appliquée à l'ensemble de la période s'étalant du 1^{er} trimestre 2003 au trimestre en cours.

Chaque année, au 1^{er} trimestre, sont également prises en compte les révisions des données démographiques issues des résultats définitifs du recensement, lesquels sont connus avec un recul de quatre ans. Cette prise en compte implique de légères révisions annuelles des effectifs et des taux estimés à partir des enquêtes Emploi jusqu'à quatre ans avant l'année de référence.

Au 1^{er} trimestre 2021, l'enquête Emploi a été renouvelée avec des changements de questionnaire, de protocole de collecte ou de méthodes de pondération, ce qui a donné lieu à une révision des niveaux des séries publiées.

Refonte de l'enquête à compter du 1^{er} trimestre 2021

Pour se conformer au nouveau règlement européen sur les statistiques sociales (*Integrated European Social Statistics*) et moderniser son protocole, l'enquête Emploi a évolué à compter du 1^{er} trimestre 2021.

Son questionnaire est rénové pour être mieux harmonisé au niveau européen, mais aussi mieux répondre aux besoins de ses utilisateurs et aux nouveaux enjeux du marché du travail. Par ailleurs, son protocole se modernise : après une première interrogation maintenue en face-à-face, la possibilité de répondre sur Internet est proposée aux enquêtés en réinterrogation, en alternative au téléphone. La méthode de pondération a également été revue.

Ces changements ont modifié le niveau des indicateurs issus de l'enquête à partir de la publication du 1^{er} trimestre 2021. Pour préparer au mieux cette refonte, une vaste opération méthodologique « Pilote » a été conduite tout au long de l'année 2020 et au 1^{er} trimestre 2021 ; elle a permis d'estimer les ruptures de série introduites par le changement d'enquête. Les indicateurs conjoncturels, à partir du 1^{er} trimestre 2021, sont directement issus de cette nouvelle enquête ; ceux relatifs aux trimestres précédents ont été recalculés sans ruptures, afin de continuer d'éclairer la conjoncture du marché du travail dans une perspective temporelle longue.

L'ensemble de ces changements ainsi que leur impact sur les principaux indicateurs publiés ont été présentés dans un [Insee Analyses](#) publié le 29 juin 2021 en même temps que les résultats du 1^{er} trimestre 2021.

Champ géographique : France

À partir du 2^e trimestre 2026, l'ensemble des indicateurs trimestriels issus de l'enquête Emploi en continu sont diffusés sur le champ « France ». Auparavant, et ce depuis le 3^e trimestre 2019, l'intégralité des indicateurs étaient diffusés sur un champ « France hors Mayotte ».

Depuis 2024, l'enquête Emploi en continu couvre Mayotte. Un premier travail de rétopolation a été mené sur les séries annuelles pour les années 1982 à 2023, afin d'assurer la diffusion de séries longues sans rupture dans les publications dédiées ([documentation](#)). Dans un second temps, ces séries ont été converties à une fréquence trimestrielle en prolongeant la saisonnalité moyenne de Mayotte observées sur 2024 et 2025. Les séries ainsi reconstituées sur Mayotte ont été agrégées avec celles du précédent champ (France hors Mayotte) afin de couvrir désormais l'entièreté du territoire sur longue période. Compte tenu de la façon dont elle a été estimée avant 2023, les séries trimestrielles propres à Mayotte ne sont pas publiées directement : du recul temporel sera nécessaire pour notamment instruire une estimation d'un taux de chômage localisé comme dans les autres DOM.

Pour le taux de chômage, une série sur le champ France hors Mayotte continue d'être publiée dans le fichier de données complémentaires associé aux *Informations Rapides*.

Comprendre les résultats des *Informations Rapides*

CHÔMAGE ET TAUX DE CHÔMAGE AU SENS DU BIT

Un **chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT)** est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions :

- 1°) être sans emploi durant une semaine donnée ;
- 2°) être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ;
- 3°) avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Les démarches actives considérées sont variées : étudier des annonces d'offres d'emploi, se rendre à un salon professionnel, mobiliser son réseau social ou contacter France Travail (anciennement Pôle emploi), etc.

La **part des chômeurs** est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de personnes d'une population considérée ; elle diffère du **taux de chômage**, qui est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de personnes actives (en emploi ou au chômage).

Un **chômeur de longue durée** est une personne au chômage au sens du BIT qui déclare être sans emploi et chercher un emploi depuis au moins un an. Le **taux de chômage de longue durée** est le rapport entre le nombre de chômeurs de longue durée et le nombre d'actifs.

EMPLOI AU SENS DU BIT

Une personne en **emploi** au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus ayant travaillé (ne serait ce qu'une heure) au cours d'une semaine donnée dite « de référence », ou une personne qui est en emploi, mais qui n'a pas travaillé durant cette semaine pour un certain nombre de raisons répertoriées (congrés, arrêts maladie, chômage partiel, etc., ces absences étant parfois assorties de critères de durée). Les personnes en emploi peuvent être salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou dans l'exploitation familiale.

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes en emploi et la population totale correspondante. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population, mais on se limite le plus souvent à la population âgée de 15 à 64 ans, ou à une sous-catégorie de la population (femmes de 25 à 49 ans, par exemple).

Le **taux d'emploi en CDI (resp. en CDD ou intérim)** est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi en contrat à durée indéterminée (CDI ou fonctionnaire) (resp. en contrat à durée déterminée ou en intérim) et la population totale.

Le **taux d'emploi en équivalent temps plein** rapporte les effectifs en emploi, convertis en équivalent temps plein (EQTP) dans leur emploi principal, à la population totale. Chaque poste est alors pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un salarié ayant occupé un poste donné à 80 % compte pour 0,8 en EQTP.

Le **taux d'emploi sous-jacent** est égal à la moyenne arithmétique des taux d'emploi par âge détaillé. Il permet de neutraliser les poids démographiques inégaux des tranches d'âge inclus dans le taux d'emploi. Par exemple, à partir des années 2000, le taux d'emploi sous-jacent des seniors (50-64 ans) permet de mesurer un taux d'emploi qui ne tient pas compte du fait que les générations du baby-boom arrivent progressivement à l'âge de la retraite et gonflent le poids des classes d'âges inactives parmi les 50-64 ans.

ACTIVITÉ AU SENS DU BIT

Un **actif** au sens du BIT est une personne en emploi ou au chômage au sens du BIT.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population correspondante. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population, mais on se limite le plus souvent à la population âgée de 15 à 64 ans, ou à une sous-catégorie de la population (femmes de 25 à 49 ans, par exemple).

L'**espérance apparente d'activité** représente la durée moyenne d'activité, en années, d'une génération qui serait soumise aux conditions d'activité observées sur la période courante. Elle est calculée comme la somme des taux d'activité à chaque âge à partir d'un âge initial donné (par exemple, pour l'« espérance d'activité à 50 ans » : somme des taux d'activité à 50 ans, 51 ans, 52 ans, etc. observés sur la période courante). Elle est indépendante de la structure démographique. Cet indicateur est qualifié d'apparent, car il ne tient compte ni des décès qui peuvent intervenir au cours de la période d'activité, ni des évolutions qui pourraient affecter les comportements d'activité par âge dans les années à venir.

HALO AUTOUR DU CHÔMAGE

Le **halo autour du chômage** est composé de personnes inactives au sens du BIT, mais proches du marché du travail. Il s'agit des personnes qui souhaitent travailler mais ne remplissent pas tous les critères pour être comptabilisées comme chômeur au sens du BIT : soit elles recherchent un emploi mais ne sont pas disponibles pour travailler (composante 1), soit elles sont disponibles mais n'ont pas recherché d'emploi (composante 2), soit elles ne sont ni disponibles, ni en recherche (composante 3).

Les deux premières composantes correspondent à la définition du halo retenue par Eurostat. La troisième composante, plus éloignée du marché du travail, se réfère à la définition préconisée en 2008 dans le cadre du rapport « Emploi, chômage, précarité. Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir² » du Conseil national de l'information statistique (Cnis).

SOUS-EMPLOI AU SENS DU BIT

Le sous-emploi comprend les personnes en emploi qui soit travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire, soit ont travaillé moins que d'habitude pendant la semaine de référence en raison de chômage partiel (chômage technique, chômage intempéries, dispositif d'activité partielle).

La définition du sous-emploi retenue par Eurostat diffère : elle n'inclut pas le chômage technique ou partiel et est donc plus restrictive que celle retenue par l'Insee.

NEET

Un **NEET** (de l'acronyme anglais pour « *neither in employment nor in education or training* ») est une personne qui n'est ni en emploi, ni en études, ni en formation (formelle ou non formelle). La part de NEET est généralement calculée pour les personnes de 15 à 29 ans.

HEURES TRAVAILLÉES

Les **heures travaillées** incluent toutes les heures effectivement travaillées au cours de la semaine de référence, hors congés et absences, quelle qu'en soit la raison. Le nombre moyen d'heures travaillées par semaine et par emploi rapporte les déclarations sur les heures travaillées la semaine de référence au nombre de personnes en emploi.

Depuis le troisième trimestre 2023, la série du nombre moyen d'heures travaillées par semaine et par emploi est, outre la correction habituelle des variations saisonnières, corrigée des effets calendaires. Pour estimer les effets calendaires, un modèle économétrique est utilisé afin d'estimer les effets de différents types de jours (jours fériés, ponts, vacances scolaires, etc.) modulant l'ampleur du nombre d'heures.

CONTRAINTE DANS L'OFFRE DE TRAVAIL

La notion de **contrainte sur le marché du travail** vise à couvrir différentes situations rencontrées par les personnes sur le marché du travail, dont l'offre de travail se trouve non utilisée (si elles sont au chômage ou dans le halo autour du chômage) ou sous-utilisée (si elles sont en sous-emploi).

Le taux de contrainte dans l'offre de travail est défini comme le rapport entre le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans qui sont en sous-emploi, au chômage ou dans le halo du chômage, et le nombre d'actifs « au sens large » (actifs ou dans le halo du chômage, ensemble parfois nommé aussi « participants au marché du travail »).

RSA

Dans l'enquête Emploi, **les bénéficiaires du RSA** désignent en effet l'ensemble des personnes de 15 ans ou plus appartenant à un ménage comprenant au moins un allocataire du RSA. La notion de ménage est celle retenue dans le cadre des enquêtes de l'Insee : ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun.

² De Foucauld J-B., Cézard M. et Reynaud M. (2008), « Emploi, chômage, précarité. Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir », CNIS, *Rapport* n°108, septembre.
https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2017/10/RAP_2008_108_emploi_chomage_prekarite.pdf

Précision des principaux indicateurs

L'enquête Emploi est menée auprès d'un échantillon de ménages conçu pour permettre la meilleure précision possible à un coût de collecte donné. Les résultats présentés demeurent néanmoins des estimations, avec une marge d'incertitude qui peut affecter l'interprétation des résultats, notamment les évolutions de court terme.

Compte tenu des aléas d'échantillonnage, le taux de chômage trimestriel est estimé avec un intervalle de confiance dit « à 95 % » de $\pm 0,3$ point : lorsque l'on mesure avec l'enquête un taux de chômage de 10,0 %, il y a 95 % de chances que sa vraie valeur, c'est-à-dire celle qui aurait été obtenue si l'enquête Emploi avait été menée exhaustivement sur l'ensemble du territoire, soit comprise entre 9,7 % et 10,3 %.

La précision des évolutions trimestrielles du taux de chômage est également affectée par la méthode de sondage utilisée. Pour éviter que les aléas de sondage entre deux trimestres successifs ne se cumulent et viennent pénaliser la mesure des évolutions, un schéma rotatif de l'échantillon a été adopté, générant une corrélation entre les échantillons trimestriels successifs. De cette manière, les évolutions trimestrielles du taux de chômage sont également estimées avec un intervalle de confiance à 95 % à $\pm 0,3$ point.

Précision des principaux indicateurs non corrigés des variations saisonnières au 2^e trimestre 2026

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire, personnes actives (chômage), personnes de 15 ans ou plus (halo autour du chômage), ou personnes de 15 à 64 ans (emploi).

Source : Insee, enquête Emploi.

	Niveau brut (en milliers)			Taux brut (en %)		
		Précision	Intervalle de confiance à 95%		Précision	Intervalle de confiance à 95%
Chômage	2 408	86	[2322 - 2494]	7,7	0,3	[7,4 - 8]
Hommes	1 257	59	[1198 - 1316]	7,9	0,4	[7,5 - 8,3]
Femmes	1 151	56	[1095 - 1207]	7,5	0,4	[7,1 - 7,9]
15-24 ans	653	40	[613 - 693]	19,7	1,2	[18,5 - 20,9]
25-49 ans	1 235	61	[1174 - 1296]	6,9	0,3	[6,6 - 7,2]
50 ans et plus	520	39	[481 - 559]	5,3	0,4	[4,9 - 5,7]
Emploi	28 220	171	[28049 - 28391]	69,9	0,4	[69,5 - 70,3]
Hommes	14 384	105	[15523 - 15733]	72,0	0,5	[71,5 - 72,5]
Femmes	13 836	109	[14867 - 15085]	67,8	0,5	[67,3 - 68,3]
15-24 ans	2 653	63	[2590 - 2716]	34,7	0,8	[33,9 - 35,5]
25-49 ans	16 789	104	[16685 - 16893]	83,5	0,5	[83 - 84]
50-64 ans	8 778	91	[8687 - 8869]	69,6	0,7	[68,9 - 70,3]
Activité	30 604	144	[30460 - 30748]	75,8	0,4	[75,4 - 76,2]
Hommes	15 628	59	[15569 - 15687]	78,3	0,5	[77,8 - 78,8]
Femmes	14 976	86	[14890 - 15062]	73,4	0,5	[72,9 - 73,9]
15-24 ans	3 305	83	[3222 - 3388]	43,2	0,8	[42,4 - 44]
25-49 ans	18 025	89	[17936 - 18114]	89,6	0,4	[89,2 - 90]
50-64 ans	9 274	97	[9177 - 9371]	73,5	0,7	[72,8 - 74,2]
Halo autour du chômage	1 768	76	[1692 - 1844]			
Hommes	799	49	[750 - 848]			
Femmes	969	51	[918 - 1020]			
15-24 ans	659	44	[615 - 703]			
25-49 ans	771	46	[725 - 817]			
50 ans et plus	339	31	[308 - 370]			

La mise en œuvre de la loi sur le plein emploi : mesure de l'impact

Estimation du nombre de bénéficiaires du RSA dans l'enquête Emploi

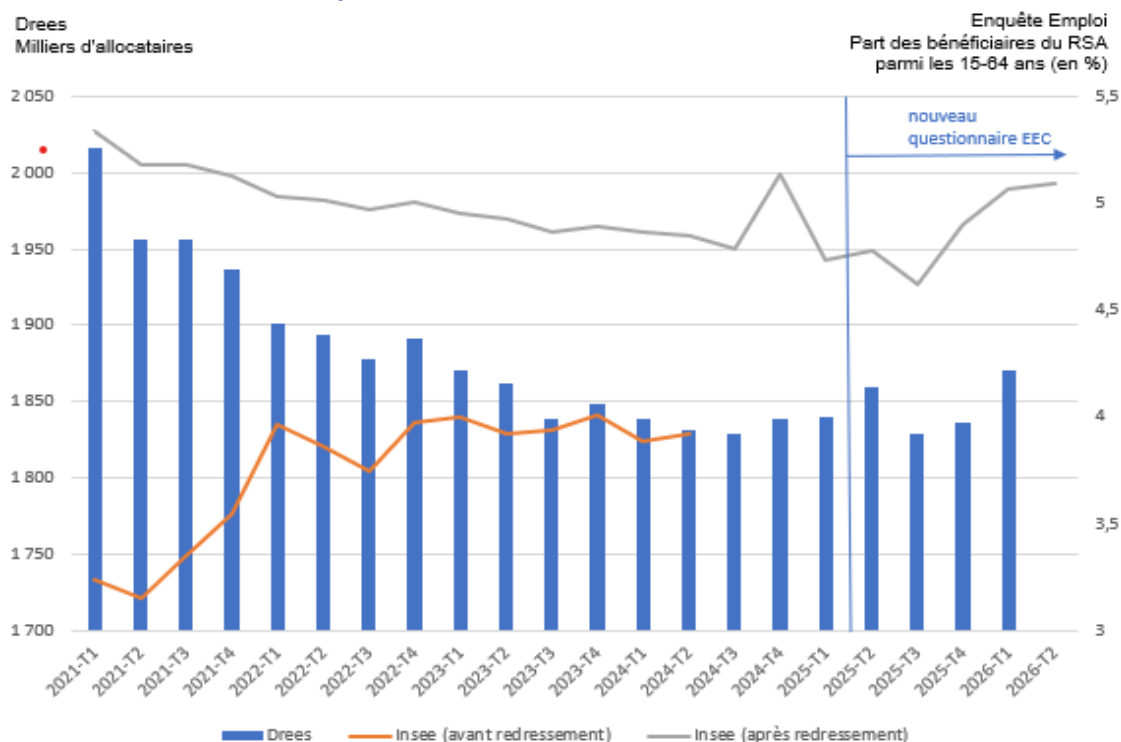
Jusqu'au deuxième trimestre 2024, le nombre de bénéficiaires du RSA était nettement sous-estimé dans l'enquête Emploi (EEC) ([Insee, 2025](#)). À partir du troisième trimestre 2024, grâce à une amélioration du questionnaire, le taux de couverture des bénéficiaires du RSA parmi les ménages ordinaires devient nettement supérieur, et peut être estimé à 90 %.

Pour permettre une estimation cohérente dans le temps avant ce troisième trimestre 2024, et ainsi d'une part redresser les données passées pour des séries sans rupture, et d'autre part calculer des indicateurs corrigés des variations saisonnières, une méthode en deux étapes a été mise en œuvre :

- Du premier trimestre 2021 au deuxième trimestre 2024, un appariement individuel entre les données de l'EEC et celles du Pasrau (dispositif de déclaration administrative qui contient des informations exhaustives sur les allocataires du RSA) a été réalisé, enrichissant ainsi les données de l'EEC en identifiant les bénéficiaires du RSA qui ne le déclaraient pas comme tel dans l'enquête. Toutefois pour éviter une rupture de série entre les deuxième et troisième trimestres 2024, cet enrichissement a été réalisé sur 90 % des personnes identifiées comme bénéficiaires du RSA au sens du PASRAU (et non 100 % d'entre elles). En effet, si le taux de couverture s'est largement amélioré, l'EEC ne couvre toutefois pas exhaustivement, à partir du troisième trimestre 2024, la population des bénéficiaires du RSA au sens du PASRAU ;
- La série ainsi obtenue de bénéficiaires du RSA jusqu'au deuxième trimestre 2024 a ensuite été lissée par un calage externe, l'indicateur du nombre d'allocataires publié par la DREES ; plus précisément un coefficient de raccordement a été calculé entre les deux sources au deuxième trimestre 2024, puis les données ont été rétrochaînées.

À partir du troisième trimestre 2024, les données relatives aux bénéficiaires du RSA issues de l'EEC ne sont plus redressées. La série obtenue, sur laquelle sont calculés les indicateurs du marché du travail présentés dans cette note, est illustrée en gris dans la figure suivante. Les données ont ensuite été corrigées des variations saisonnières pour qu'elles soient comparables à l'ensemble des indicateurs publiés habituellement dans les Informations rapides.

Part des bénéficiaires du RSA depuis 2021



Données brutes

Source : Drees, données mensuelles sur les prestations de solidarité ; Insee, enquête Emploi.

Estimation des contributions à l'évolution globale des indicateurs du marché du travail

Bénéficiaires du RSA

Pour estimer ces contributions, une décomposition suivant celle proposée par [Berthier \(2002\)](#) a été utilisée. Elle permet de bien distinguer la part de populations particulières dans l'ensemble et l'évolution des indicateurs de ces populations particulières.

Ainsi, la contribution des bénéficiaires du RSA à l'évolution du taux de chômage peut se décomposer comme ci-dessous :

$$(1/2) * (pRSA_{T1\ 2025} + pRSA_{T4\ 2024}) * (txchoRSA_{T1\ 2025} - txchoRSA_{T4\ 2024}) \quad \text{[Effet propre]}$$
$$+ (1/2) * (pRSA_{T1\ 2025} - pRSA_{T4\ 2024}) * ((txchoRSA_{T1\ 2025} - txcho_{T1\ 2025}) + (txchoRSA_{T4\ 2024} - txcho_{T4\ 2024})) \quad \text{[Effet de structure]}$$

Avec :

pRSA = Part des bénéficiaires du RSA dans la population active

txchoRSA = Taux de chômage des bénéficiaires du RSA

txcho = Taux de chômage de l'ensemble de la population

Le premier terme est l'effet propre de l'évolution du taux de chômage des bénéficiaires du RSA, il sera d'autant plus fort que leur taux de chômage évoluera fortement. Le deuxième terme est un effet de structure (ou de composition), qui est d'autant plus élevé que la part des bénéficiaires de RSA dans la population active est importante, d'une part, que le taux de chômage des bénéficiaires du RSA diffère du taux de chômage moyen de l'ensemble de la population active, d'autre part.

Jeunes anciennement inscrits en mission locale

Mesurer les effets de la loi sur l'inscription à France Travail des jeunes anciennement en mission locale est plus délicat. En effet, il n'est pas possible d'identifier dans l'EEC le fait d'être accompagné par une mission locale. Une définition bien plus large a donc été choisie : avoir 15 à 29 ans et être inscrit à France Travail. Or avec l'inscription systématique à France Travail des jeunes en mission locale, cette population ainsi définie a pour vocation d'augmenter et mécaniquement contribuer à la hausse de l'ensemble des indicateurs. Aussi, pour estimer la contribution de la seule évolution de comportement d'activité liée à l'inscription à France Travail de ces jeunes seule la première composante « effet propre » est retenue, soit :

$$(1/2) * (pjFT_{T1\ 2025} + pjFT_{T4\ 2024}) * (txchoJFT_{T1\ 2025} - txchoJFT_{T4\ 2024}) \quad \text{[Effet propre]}$$

Avec :

pjFT = Part des jeunes de 15-29 ans inscrits à France Travail dans la population active

txchJFT= Taux de chômage des jeunes de 15-29 ans inscrits à France Travail

txcho = Taux de chômage de l'ensemble de la population

Pour les autres indicateurs (taux d'emploi, taux d'activité), les contributions sont calculées selon les mêmes principes.

Documentation détaillée

- Chômage au sens du BIT : présentation et méthodologie
<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1223>
- « L'essentiel sur le chômage », dossier pédagogique sur le chômage au sens du BIT :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4805248>
- Documentation sur la méthodologie de l'enquête Emploi 2025 :
<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s2227/presentation>
- « L'enquête Emploi se rénove en 2021 : des raisons de sa refonte aux impacts sur la mesure de l'emploi et du chômage », *Insee Analyses* n° 65, juin 2021
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5402123>